

COMMUNE DE MEALLET

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 09 août 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni salle de la mairie le mercredi 09 août 2023 à 20 heures 30, sous la présidence de Roger RIBAUD, Maire.

Elus présents : Roger RIBAUD, Gaëtan FLAMME, Vincent JARRIGE, Lucie DRÉANO, Denis SOULIER, Jean-François CHANUT.

Absents excusés : Philippe LAYAC (pouvoir à Roger RIBAUD), Jean DELCHER (pouvoir à Jean-François CHANUT), Thibaut FONTEIX, Manuel ROCHE, Benoît TISSANDIER.

Secrétaire de séance : Lucie DRÉANO.

Avec six élus présents le quorum est atteint et les points à l'ordre du jour peuvent être examinés et votés.

Ordre du jour :

- **Transfert partiel d'un bien de la section de Chabrespine à la Commune pour régularisation de la voirie ;**
- **Extinction nocturne de l'éclairage public ;**
- **Indemnité gardiennage de l'église (année 2023) ;**
- **Adhésion 2023 à la Fondation du Patrimoine ;**
- **Questions diverses.**

Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2023 est approuvé. Les points mis à l'ordre du jour peuvent être examinés et votés.

1- Transfert partiel d'un bien de la section de Chabrespine à la Commune pour régularisation de la voirie, délibération n°2023-014

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du projet d'installation d'une antenne relais au village de Chabrespine sur la parcelle sectionnaire cadastrée A 224, il s'est aperçu qu'un morceau de la voie communale n°15, celle reliant le village de Chabrespine à Montirat, traverse ledit bien de section sur environ 180 m de long. Cet itinéraire régulièrement emprunté est goudronné et entretenu par la commune depuis longtemps, il figure au tableau de classement des voies réalisé par la DDT de Mauriac, lequel a été validé par le conseil municipal du 06 octobre 2010.

Puis, Monsieur RIBAUD informe les élus que cette portion de la VC 15 n'est pas matérialisée sur le plan cadastral, qu'il convient de régulariser la situation et de faire rentrer l'emprise de cette route, référencée A 1077, dans le domaine public communal, soit une superficie de 910 m² selon le document d'arpentage établi en juillet dernier par le Cabinet CROS. Il précise que ledit terrain est un bien de section situé dans une zone « sans vocation ni forestière ni agricole ».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le transfert dans le domaine communal de la parcelle A 1077 d'une superficie de 910 m², sollicite l'autorisation de Monsieur le Préfet pour ce transfert considérant que la situation actuelle répond à un objectif d'intérêt général tendant à faire valoir l'intérêt général sur les intérêts de la section s'agissant de la régularisation de l'emprise de la VC 15 au village de Chabrespine et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

2- Extinction nocturne de l'éclairage public, délibération n°2023-015

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a mis en place, à titre expérimental, sur l'ensemble de son territoire l'extinction de l'éclairage public de 23 heures à 06 heures et qu'il convient de statuer définitivement sur ce dossier. L'Assemblée Municipale, à l'unanimité :

- décide d'adopter définitivement l'extinction nocturne de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire communal, lequel sera interrompu de minuit (au lieu de 23 heures) à 06 heures du matin ;
- précise qu'en cas de fêtes ou d'évènements particuliers, l'entreprise Eiffage, prévenue en amont, procédera aux modifications nécessaires pour maintenir l'éclairage tout ou partie de la nuit ;
- charge Monsieur le Maire de prendre l'arrêté précisant les modalités d'application de cette mesure et d'informer la population.

3- Indemnité gardiennage de l'église (année 2023), délibération n°2023-016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité pour l'année 2023, d'allouer au titre de l'indemnité gardiennage de l'église, la somme de 125,06 Euros à la paroisse Notre-Dame des Miracles, laquelle comprend la Communauté Chrétienne de MEALLET.

4- Adhésion 2023 à la Fondation du Patrimoine , délibération n°2023-017

L'Assemblée Municipale décide, à l'unanimité, d'adhérer pour l'année 2023 à la fondation du Patrimoine, il sera versé une cotisation de 100 Euros, laquelle sera imputée à l'article 6281 du budget communal ;

6- Questions diverses :

a) Vente de bois sur une parcelle de la forêt sectionale de Drulhes

Monsieur le Maire présente la proposition d'achat faite à l'ONF par Monsieur Christophe VERDIER pour l'achat d'un lot de bois situé sur une parcelle de la forêt sectionale de Drulhes. D'un montant de 2 000 Euros, avec création de pistes à la charge de l'acquéreur, les membres du Conseil Municipal ne sont pas d'accord avec cette offre.

b) Achat d'une mini-pelle

Monsieur le Maire indique qu'un fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays de Mauriac vient d'être mis en place et qu'une subvention d'un montant possible de 5 454 Euros peut être attribuée pour l'acquisition d'une mini-pelle. Les élus proposent de prendre des renseignements sur le prix d'un tel matériel avant de se décider soit pour l'achat, soit pour la solution de la sous-traitance à un indépendant.

c) Location du presbytère

Monsieur Jean-Louis JOUGOUNOUX locataire depuis de nombreuses années du presbytère est malade et libère les lieux le 30 septembre prochain. Les membres du Conseil Municipal proposent d'aller voir l'état du bâtiment après le rendu des clefs afin d'envisager son devenir et d'éventuels travaux.

d) Traversée du Bourg

Les travaux d'aménagement de la traverse du Bourg sont actuellement en attente des résultats du carottage qui a été fait pour savoir s'il y a de l'amiante. En cas de présence de cette substance indésirable, le Département prendra en charge le traitement du goudron. L'Assemblée Municipale est donc en attente des résultats d'analyse pour la signature de la convention avec le Conseil départemental.

e) Problème de mise à disposition des tables appartenant au Club Saint-Georges

Monsieur Vincent JARRIGE soulève au nom du Comité des Fêtes le problème de manque de tables « tables du Club Saint-Georges » survenu lors du méchoui du 05 août dernier. Les élus proposent une réunion de toutes les associations pour prévoir l'organisation des différentes manifestations et les conditions d'utilisation du matériel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h30.

Le Maire,

Roger RIBAUD.



La Secrétaire de séance,

Lucie DRÉANO.

